

Dossier d'inscription artiste exposant PORTES D'OR

Portes ouvertes d'ateliers d'artistes de la Goutte d'Or

10ème édition les 14/15/16 juin 2019 (+en option le 17 juin)

Ce dossier doit contenir les 4 éléments suivants :

1. Le bulletin d'inscription papier, complété et signé, (envoyé avec le chèque)
2. Votre règlement par chèque, d'un montant de 45 € à l'ordre de « Association Portes d'Or » (45 € = adhésion annuelle à l'association 20€ + inscription aux portes ouvertes 25€).
3. Une image numérique de votre travail qui sera diffusée dans un **diaporama** sur Facebook et lors de l'exposition collective. Cette image est à envoyer à Jérémie à industriepoetique@yahoo.fr (format jpg ou png et minimum 1000 pixels de large ou de haut)
4. Une présentation papier en 4 exemplaires de vous et/ou votre travail sur 2 pages A4 format portrait pour les books collectifs qui seront consultables dans les 3 points d'accueil et au lieu de l'exposition collective.

Règlement des PORTES D'OR 2019

1. Tout d'abord pour s'inscrire, il est nécessaire d'avoir rencontré au moins un des organisateurs de la manifestation. Pour tout renseignement, contacter Isabelle Corringer au 06 14 60 70 17. Des **permanences accueil / inscription** auront lieu : **jeudi 14 février, mardi 26 février, mercredi 6 mars, jeudi 14 mars et vendredi 22 mars de 18h à 20h**, chez Isabelle Corringer, 55 rue Doudeauville (téléphoner ou texter au 06 14 60 70 17 pour prévenir de votre arrivée).
2. Il est attendu de chaque exposant qu'il participe activement à l'organisation des événements. **En vous inscrivant, vous acceptez d'être sollicités par l'association pour toute activité nécessitant des ressources supplémentaires.**
3. Circuit et horaires: Les Portes ouvertes des Portes d'Or se dérouleront dans le quartier de la Goutte d'Or. Les expositions seront ouvertes **vendredi 14 juin à partir de 18h (vernissages), samedi 15 et dimanche 16 de 14h à 20h et pour ceux qui le souhaitent, lundi 17 de 14h à 20h.**
4. Inscription: Le dossier d'inscription doit nécessairement contenir les 4 éléments mentionnés plus haut.
Date limite des inscriptions 24 mars 2019 : le **bulletin d'inscription ET le chèque signés** doivent être envoyés à: Association Portes d'Or - Maison des Associations Boîte n°1 - 15 passage Ramey 75018 Paris.
L'image numérique pour le diaporama doit parvenir à Jérémie à industriepoetique@yahoo.fr avant le 28 avril.
Les pages papier de présentation pour les books collectifs (en 4 exemplaires) doivent être remises le jour de distribution des affiches et flyers qui vous sera précisé. Chaque artiste doit être présent ou représenté.
Site Portes d'Or : pour présenter votre travail sur notre site (voir infos sur le site : www.portesdor.fr)
5. Bannières: Une bannière signalant l'atelier sera fournie (caution 10€), elle doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours. Elle doit être rendue à l'association au "Pot de clôture" des artistes.
6. Communication: Chaque artiste recevra le nombre d'affiches/plans qu'il aura précisé dans le bulletin d'inscription pour communiquer sur l'évènement. **Chacun s'engage à participer à la communication sur l'évènement en diffusant le plus largement possible les informations : flyers, affiches, emailing, etc...**
7. Responsabilité: L'association décline toute responsabilité pour les œuvres déposées et exposées concernant les risques encourus (manutention, incendie, vol, vandalisme, perte, etc). La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement et abandon de tout recours contre les organisateurs.
8. Responsabilité fiscale et sociale: Les artistes graphistes ou plasticiens sont dans l'obligation au 1er euro perçu (lors d'expositions, d'ateliers portes ouvertes, de ventes sur internet, etc.) de s'identifier auprès des services administratifs de sécurité sociale de la Maison des Artistes en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS > obtention d'un n° d'ordre artiste auteur MdA) et de se déclarer auprès de leur centre des impôts en BNC (Bénéfices Non Commerciaux) en vertu des lois fiscales (art. 1460-2°, art. 102 ter & art. 92 – DB 5 G-11 du CGI > obtention d'un n° de SIREN-SIRET) afin d'être reconnus administrativement. Ils reconnaissent avoir été informés par les organisateurs des portes ouvertes et par les membres du bureau des Portes d'Or de leurs obligations sociales et fiscales.
9. Installation: Chaque artiste doit se mettre en accord avec son lieu d'exposition pour l'accrochage et le décrochage des œuvres.
10. Une exposition collective réunira les exposants (lieu et dates à définir). Les photos de Dominique Jouxte sur les artistes au travail y seront présentées.
11. "Pot de clôture" des artistes : pour nous retrouver et fêter l'évènement, un pot de clôture sera organisé à la fin des portes ouvertes (la date et le lieu vous seront précisés ultérieurement).

Nous vous rappelons que la présence des artistes est obligatoire pendant la manifestation.

« Ensemble, créons l'évènement ! »

Déposez votre dossier d'inscription (ce bulletin rempli + le chèque) lors d'une permanence chez **Isabelle Corringer** (voir point 1 du règlement) ou envoyez-le **avant le 24 mars 2019** à :
Association Portes d'Or - Maison des Associations - Boîte n°1 - 15 passage Ramey 75018 Paris

Bulletin d'inscription artiste exposant PORTES D'OR

Prénom + Nom / Pseudo :

Email :

Votre exposition aura lieu :

- Dans votre atelier ou appartement (adresse) :

- En tant qu'invité(e), dans l'atelier ou l'appartement de (nom et adresse) :

- Dans un autre lieu : café, boutique, organisme, etc (nom et adresse) :

TRES IMPORTANT : vos coordonnées sur le plan de visite au dos de l'affiche :

Prénom + nom OU Pseudo

Domaine(s) artistique(s)

Téléphone

Exposerez-vous le lundi 17 juin de 14h à 20h ? OUI NON (entourez votre réponse)

Participerez-vous à l'exposition collective ? OUI NON (entourez votre réponse)

ANIMATIONS : proposez-vous une animation pendant le WE des Portes d'Or dans votre lieu d'exposition ou à l'extérieur (musique, lecture, démonstration, performance, etc...) ?

Si oui, donnez-en la description, la date et l'horaire, pour qu'elle apparaisse sur l'affiche/plan des Portes d'Or, **avant le 12 avril** à mailing.portesdor@gmail.com

Combien d'affiches/plans papier commandez-vous ? (jusqu'à 100 par artiste) :

Ces affiches vous serviront pour votre promotion personnelle et pour afficher l'évènement dans votre quartier.

Bannières : avez-vous une bannière des Portes d'Or ? OUI NON (entourez votre réponse)

Je m'engage à participer à l'affichage de l'évènement : **Samedi 1^{er} juin**

ou Samedi 8 juin



Ecrire « Lu et approuvé le règlement des Portes d'Or 2019 »

Dater et signer